



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 47 - Fourniture et pose de matériel d'éclairage public dans le cadre de l'opération Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et le Climat - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et les communes du Grand Besançon

Fourniture et pose de matériel d'éclairage public dans le cadre de l'opération Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et le Climat

Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et les communes du Grand Besançon

Rapporteur : Mme l'Adjointe ZEHAF

Le 9 février 2015, le Grand Besançon a été déclaré lauréat de l'appel à projets de l'Etat visant à mobiliser 200 Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte et le Climat (TEPCV).

Bien que le lauréat de l'appel à projets soit le Grand Besançon, le soutien financier peut être réparti entre plusieurs maîtres d'ouvrage portant des projets participant aux objectifs TEPCV et notamment les communes du Grand Besançon.

Dans sa stratégie Climat Air Energie votée par le Conseil Municipal lors de la séance du 12 mai 2016, la Ville de Besançon a présenté plusieurs projets en lien avec les 6 domaines de l'appel à projets TEPCV.

Ainsi, la Ville de Besançon peut être partie prenante de la convention de financement signée entre le Grand Besançon et l'Etat. A ce titre, elle peut bénéficier de subventions pour mettre en œuvre le projet concernant la modernisation de l'éclairage public par l'installation de luminaire LED respectueux de l'environnement.

Lors de la séance du 12 décembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention liant l'Etat avec le Grand Besançon, lauréat de l'appel à projets TEPCV, et la Ville de Besançon.

Cette convention précise les actions qui seront mises en œuvre et les engagements de chaque bénéficiaire ainsi que les modalités d'attribution de versement de l'appui financier.

Les actions de la Ville de Besançon concernent notamment la modernisation de l'éclairage public (Ville de Besançon et autres communes de l'Agglomération).

Pour cette action, l'Etat demande que les travaux liés à l'éclairage public soient portés par un maître d'ouvrage unique. Dans ce cadre, la Ville de Besançon a été désignée comme maître d'ouvrage pour ces opérations et celles des communes membres de l'Agglomération.

Ainsi, il est proposé de créer un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et les communes du Grand Besançon éligibles au projet TEPCV, à savoir les communes d'Amagney, Audeux, Byans-sur-Doubs, Chalezeule, Châtillon-le-Duc, Chemaudin et Vaux, Devecey, Ecole-Valentin, Franois, Gennes, Grandfontaine, Mamirolle, Marchaux-Chaufontaine, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Pouilley-les-Vignes, Rancenay, Saint-Vit, Saône, Serre-les-Sapins, Thise, Torpes, Velesmes-Essarts et Villars-Saint-Georges.

Certaines communes éligibles au projet TEPCV ont également émis le souhait de pouvoir étendre le périmètre des prestations de modernisation de l'éclairage public. Une seconde convention détaillera les modalités de mise en œuvre de cette opération complémentaire.

La Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement avec la mission de retenir le(s) titulaire(s), de signer, de notifier et de suivre l'exécution du/des marché(s) au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Dans le cadre de cette opération, le coordonnateur assurera également la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour tous les membres du groupement.

Pour sa mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage, le coordonnateur est indemnisé par les autres membres du groupement sur la base d'un forfait de 500 € par commune auquel s'ajoute un coût de 6 € par point lumineux rénové et/ou créé dans le cadre de l'opération TEPCV.

Le groupement de commandes est constitué jusqu'au 1^{er} avril 2019.

L'objet du/des marché(s) sera la réalisation de prestations de fourniture et pose de matériel d'éclairage public.

Le coût de l'action de modernisation de l'éclairage public s'élève à 702 000 € HT.

Ce montant est réparti de la façon suivante :

- Part des travaux Ville de Besançon : 360 000 € HT

Ces travaux sont financés de la manière suivante :

- o 50 % du montant des travaux subventionnés par le projet TEPCV, soit 180 000 € HT
- o 30 % du montant des travaux subventionnés par le SYDED, soit 108 000 € HT
- o 20 % du montant des travaux financés par la Ville de Besançon, soit 72 000 € HT

- Part des travaux pour les 27 autres communes : 342 000 € HT

Ces travaux sont financés de la manière suivante (les montants sont répartis équitablement entre chacune des 27 communes) :

- o 50 % du montant des travaux subventionnés par le projet TEPCV, soit 171 000 € HT
- o 30 % du montant des travaux subventionnés par le SYDED, soit 102 600 € HT
- o 20 % du montant des travaux financés par la commune, soit 68 400 € HT.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

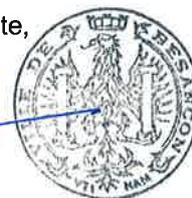
- se prononcer sur la constitution du groupement de commandes,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0